



Droit au vélo à Béthune

NOS ACTIONS

AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES



Information et revendication auprès des élus, des techniciens territoriaux.

Sensibilisation des salariés aux enjeux des déplacements à vélo.

Relations principalement avec les Villes de Béthune et Beuvry, Artois Comm. ; la mission Bassin Minier, le Syndicat mixte des transports et

le Conseil Général du Pas-de-Calais.

Animations dans les collèges et les forums.

Concertation régulière avec les services techniques afin de réaliser des aménagements cyclables utiles et pratiques.

Actions revendicatives face à l'inertie de certaines collectivités.



AUPRÈS DES HABITANTS

5 réunions d'adhérents par an pour aborder les projets en cours.



Balade à vélo familiale et conviviale au départ de la Grand-Place de Béthune le deuxième samedi de chaque mois à 10h.

Tous les ans, opération de sensibilisation des cyclistes à l'importance de l'éclairage.

Multiples animations.

RÉSULTATS OBTENUS

Réalisation de bandes cyclables sur le pont d'Essars en 2009.

Mise en place de double-sens cyclables dans Béthune.

Implantation d'arceaux de stationnement.



Prise en compte progressive du vélo dans les aménagements urbains.

Participation de Droit au vélo à l'élaboration d'un schéma directeur cyclable avec le Syndicat Mixte des Transports.

NOS REVENDICATIONS

Améliorer la circulation des cyclistes à Béthune et environs.

Créer des aménagements cyclables pour pouvoir traverser la ville en sécurité.

Développer les double-sens cyclables dans les communes.

Obtenir un stationnement vélo adapté en gare de Béthune et devant les commerces et les lieux publics.

ADHÉRER À BÉTHUNE PERMET DE :

Militer pour le développement des aménagements cyclables de Béthune et environs, signaler des anomalies.

Bénéficier de tarifs réduits sur les gilets rétro-réfléchissants, les protège-sacs réalisés par Droit au vélo et chez les vélocistes Ride-On et Planète 2 roues.

Participer aux activités de l'antenne locale, donner plus de poids aux revendications de l'association au niveau local.

Recevoir 3 fois par an le journal interne de l'association : *l'Heurovélo*

Participer au financement de l'association et aux frais d'impression de l'Heurovélo et frais d'envoi des courriers.

Droit au vélo - ADAV

Antenne locale : bethune@droitauvelo.org

Siège régional : 23 rue Gosselet - 59 000 Lille

www.droitauvelo.org - Tél. 03 20 86 17 25